

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2025/029**

**MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE N° TH 2025-04
MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PRÉAU
ET D'UNE TOILETTE SUR LE SITE DE L'ÉCOMUSÉE DU BOIS ET DE LA FORÊT**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour lancer des travaux pour l'aménagement du site de l'Écomusée du Bois et de la Forêt ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la part de M. Tommy DUJARDIN, représentant de la société Altern'A ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un préau et d'une toilette sur le site de l'Ecomusée du Bois et de la Forêt avec la société Aletrn'A pour un montant décomposé comme suit :
- Tranche ferme pour un montant de 5 075 € HT.
- Tranche conditionnelle pour un montant de 15 075 € HT

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal 2025.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 26 mars 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 7 8 MARS 2025
ET PUBLICATION LE 2 8 MARS 2025

Le Maire

Pierre BÉROLLET

